



GALPA DIEPPE-CAUX-LE TRÉPORT

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS

Date du Comité de sélection	
Projet n°	202X-X
Intitulé du projet	
Porteur de projet	

La grille de sélection est composée de deux tableaux :

1. Critères de sélection, remplis par les membres du Comité de sélection du GALPA
2. Critères déterminant le taux d'aide publique, renseignés par l'équipe technique du GALPA

I- CRITÈRES DE SÉLECTION (à remplir par les membres du Comité de sélection)	NON (0)	PEU (1)	OUI (2)
1. QUALITÉ DU PROJET			
Dimension partenariale et collective du projet <i>Le projet associe différents partenaires, est à usage collectif et/ou structurant pour l'économie bleue, favorise la mise en réseau des acteurs, a été conçu en concertation avec les bénéficiaires finaux (professionnels de la pêche et de l'aquaculture, usagers, collectivités, associations, grand public...).</i>			
Caractère innovant du projet <i>Le projet concerne le développement d'un produit, d'un service, d'une pratique ou d'un procédé nouveau, modifié ou amélioré à l'échelle du territoire du GALPA.</i>			
Accès public aux résultats <i>Le porteur prévoit des actions de communication sur les résultats obtenus à l'issue du projet.</i>			
SOUS-TOTAL	/6		
2. PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
Pilier environnemental <i>Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de pratiques éco-responsables.</i>			
Pilier économique <i>Le projet favorise la création d'activités nouvelles, la création de valeur ajoutée pour les professionnels, la diversification des revenus des professionnels.</i>			
Pilier social <i>Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi, de renforcer l'attractivité et l'image des métiers de la pêche et de l'aquaculture.</i>			
SOUS-TOTAL	/6		
3. VIABILITÉ DU PROJET			
Prérequis du projet <i>Le projet s'appuie sur des études spécifiques, s'inscrit dans un schéma ou un programme d'actions.</i>			
Faisabilité financière du projet <i>Le budget est réaliste et efficient.</i>			
Compétences techniques du porteur de projet <i>Le porteur dispose de compétences internes ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet.</i>			
Pérennité du projet <i>La pérennité du projet au-delà de l'apport de l'aide FEAMPA a été envisagée par le porteur de projet.</i>			
SOUS-TOTAL	/8		

NOTE OBTENUE	
1. Qualité du projet	/6
2. Prise en compte du développement durable	/6
3. Viabilité du projet	/8
TOTAL (note inférieure à 10 : projet rejeté ; note entre 10 et 12 : projet ajourné ; note supérieure à 12 : projet sélectionné)	/20

II- CRITÈRES DÉTERMINANT LE TAUX D'AIDE PUBLIQUE (préremplis par l'équipe technique du GALPA) <i>Le projet doit remplir au-moins un des critères suivants pour obtenir un taux maximum d'aide publique de 80% au lieu de 50%.</i>	OUI	NON	COMMENTAIRES
Projet porté par un organisme qualifié de droit public <i>3 critères cumulatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Critère 1 : l'organisme a été créé pour satisfaire des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial (bien souvent notés dans les statuts du bénéficiaire) - Critère 2 : l'organisme est doté de la personnalité juridique - Critère 3 : l'organisme a un lien de dépendance à l'égard d'un pouvoir adjudicateur (soit son activité est financée majoritairement par l'Etat, les collectivités ou d'autres organismes publics ; soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces derniers (contrôle actif, un simple contrôle à posteriori n'est pas considéré comme un contrôle de gestion) ; soit son organe d'administration est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'Etat, les collectivités ou autres publics) 			
Être d'intérêt collectif <i>Le projet est à usage collectif et/ou structurant pour l'économie bleue, favorise la mise en réseau des acteurs, a été conçu en concertation avec les bénéficiaires finaux (professionnels de la pêche et de l'aquaculture, usagers, collectivités, associations, grand public...).</i>			
Avoir un bénéficiaire collectif <i>Le projet associe différents partenaires.</i>			
Présenter des caractéristiques innovantes <i>Le projet concerne le développement d'un produit, d'un service, d'une pratique ou d'un procédé nouveau, modifié ou amélioré à l'échelle du territoire du GALPA.</i>			
Garantir un accès public aux résultats <i>Le porteur prévoit des actions de communication sur les résultats obtenus à l'issue du projet.</i>			

INTENSITÉ MAXIMALE D'AIDE PUBLIQUE	
50% (par défaut)	
80%	